L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 13 AOUT 1886.

## Les Progrès de la Médecine Moderne.

A la date du 5 avril dernier, le docteur F. Formento, désigné comme l'orateur pour la séance annuelle du "*Orleans Parish Medical Society*", prononça un discours qui fut très remarqué et dont nous eumes l'occasion de parler. Nous le faisions, cela va sans dire, en homme du monde, en dilettante, auquel bonne partie du mérite de l'œuvre devait sans doute échapper, mais qui pouvait peut-être en apprécier les grands traits, l'ensemble.

Nous avons le plaisir de constater que nous ne nous sommes point trompé dans l'appréciation de son mérite; la preuve en est sous nos yeux.

En effet, le *Gaillard's Medical Journal*, publié à New York, et à coup sûr l'une des Revues les plus autorisées, les plus citées des Etats-Unis, a cru devoir donner place — et la place d'honneur même — au discours tout entier de notre éminent compatriote. C'est là un témoignage très flatteur, qui indique que la valeur du Dr Formento est haut cotée là-bas comme ici.

A Dieu ne plaise que nous nous permettions d'analyser ce travail important, qui se distingue par la méthode, les recherches nombreuses et une grande clarté d'exposition. En pareille matière, nous sommes absolument incompétent, et nous nous hâtons de reconnaître cette incompétence.

Cependant il est de règle, au sein de la Société Médicale dont nous nous occupons ici, que l'orateur annuel traite quelque sujet offrant de l'intérêt non-seulement aux membres de la profession, mais encore au public en général.

Le docteur Formento s'est conformé à ce règlement, à cet usage, si vous le préférez, en choisissant pour thèse: "Les Progrès de la Médecine Moderne;" thèse qui, en effet, sollicite l'attention, la curiosité de tous.

A ce titre il nous est donc permis, pensons-nous, d'écrire quelques mots sur cette Etude.

Après lecture, forcément rapide d'ailleurs, de ce discours, une impression dominante nous reste: il nous paraît que le Dr Formento n'est point de ces praticiens qui ont contracté une union indissoluble avec la science acquise à l'Ecole; qui repoussent systématiquement tout ce qui s'écarte des enseignements de cette Ecole, tout ce qui semble ne pas être orthodoxe relativement à celle-ci.

Le titre par lui choisi dénote qu'il s'incline devant les progrès accomplis, et en voie d'accomplissement; qu'il aime à y rendre hommage. Il ne se contente point, du reste, d'une constatation et d'un hommage, il cite, il groupe les faits qui s'accumulent et il en tire la conclusion obligée: la marche de la médecine, théoriquement, pratiquement.

A cette marche, continue actuellement, et qui depuis quelque temps s'accélère d'une façon manifeste, de puissants facteurs ont concouru, concourent. Ces facteurs, l'orateur les a fait défiler, comme un bataillon d'élite, devant son auditoire.

La chimie, avec ses méthodes précises, ses découvertes récentes, qui, pour nous servir de l'expression de Burgraeve, "ont fourni de véritables armes de précision à la médecine contemporaine."

La mécanique et la physique ont, à leur tour, donné de précieux adjuvants, si on nous permet le mot, grâce à des instruments ingénieux et des applications multiples. La microscopie a été une véritable révélatrice; les infiniment petits ont, pour ainsi dire, créé les infiniment grands.

Ces descentes au plus profond, au plus intime de la nature lui arrachent bien des secrets; elles suppriment, dans une mesure évidente, les spéculations, les abstractions pures; elles prêtent à la médecine, à la chirurgie, un caractère de positivisme qui lui vaut des hardiesses inconnues jusque-là, et des réussites, non moins frappantes, dans des opérations dont la seule idée est parn, récemment encore, idée de démeut.

Sur cette voie, dit le Dr Formento, les faits physiologiques, nouvellement établis, reconnus, se pressent tant et tant qu'il devient difficile d'y faire un choix. Pour les passer en revue, il serait besoin, en vérité, d'écrire des volumes; l'orateur se contente donc d'en faire passer quelques-uns sous les yeux de ses auditeurs.

Tout d'abord, et comme l'un des triomphes, l'une des merveilles de notre époque, il cite l'anesthésie. Et nous comprenons sans peine cette première place donnée à celle-ci. On ne saurait trop vanter, en effet, cette méthode née aux Etats-Unis mêmes, en 1846, et due au Dr Jackson, de Boston; méthode qui supprime et les terreurs morales, si fatales à l'action du praticien, et les tortures physiques, devant lesquelles reculait souvent le plus courageux, même placé devant l'inévitabilité de la mort.

Après avoir insisté sur l'incommensurable portée de cette découverte, le dr. Formento passe en revue quelques-uns des agents anesthésiques employés et leur mode d'administration.

Puis vient la question des microbes, ces ennemis quasi-invisibles de notre organisme; qui y naissent, en vivent et tuent si on ne les tue point. Sur ceux-là tous les savants sont à l'étude, depuis que le maître à tous, Pasteur, a démontré que nous portons en nous des contagions vivantes, et que contre celles-ci la science doit faire feu de toutes ses armes.

Un homme y veille; son laboratoire, à lui, est tout un arsenal. Après avoir constaté la présence de ces ennemis que nous portons en notre être; qui se nourrissent de nous, pour nous détruire, il indique comment, d'innocuité en innocuité, on peut faire de ces mêmes microbes des agents préservatifs; il entre dans la place, pour ainsi parler; il soumet ces infiniment petits, véritables ministres de la mort, et de gradation en gradation, de culture en culture, il change en prophylaxie ce qui était destruction. La vie naît de la mort. Quel triomphe plus éclatant que celui-là!

L'orateur rappelle les divers antiseptiques récemment adoptés, et après avoir rendu un juste hommage à Pasteur qui s'achemine vers le système du vaccin en tout et pour tout, il expose les services rendus à la chirurgie par les antiseptiques. Il dit les presque miracles opérés en cette science par les Labbé, les Billroth, les Péan.

Les antithermiques (agents faisant baisser la température en état de fièvre) sont aussi parmi les conquêtes de la thérapeutique moderne. "Le feu est à la maison, il faut l'éteindre!" avait dit Bouchut, et voilà qu'en effet les antithermiques viennent à la rescousse, et que la médecine a aussi ses *Babcocks*. L'antithermique, par lui-même, ne sera sans doute pas toujours "un curatif, mais il sera souvent un excellent auxiliaire."

Parmi ces divers agents antithermiques, le sulfate de quinine reste toujours roi.

Le dr. Formento s'arrête aussi à la découverte du dr. Koch: le bacille de la phthisie pulmonaire; découverte qui a logiquement conduit à un traitement nouveau. La démonstration est faite relativement à ce bacille, ajoute l'orateur, elle est faite depuis 1882; et aujourd'hui la grande majorité des médecins est d'avis que le bacille est l'agent de la transmission de la phthisie.

A propos de cette terrible affection, le Dr Formento nomme une autre célébrité: le professeur Germain Sée qui dit, avec toute l'autorité de son talent, que dans le traitement de ce mal, le médecin doit avoir deux objectifs: "s'opposer, au moyen de certaines substances, au développement des bacilles; modifier, par une hygiène convenable, le sol, ou plutôt l'organisme dans lequel ces bacilles trouvent leurs éléments de culture."

"Cette question de traitement de la phthisie par la destruction des microbes, est encore dans l'enfance, ajoute le Dr Formento; mais il est permis de penser que la science trouvera un germicide qui arrêtera les ravages d'une maladie plus redoutable, à elle seule, que toutes les épidémies pestilentielles réunies. Ce jour-là, la médecine aura vraiment fait œuvre merveilleuse, presque divine."

Avant d'achever son étude, l'orateur constate qu'on en est venu à donner à la plupart des médicaments aspect et goût agréables; et après avoir cité encore Pasteur, Koch, Jackson, Simpson, Lister; après avoir dit que les progrès de la médecine, de la chirurgie, sont à la hauteur des progrès des sciences exactes, au dix-neuvième siècle, il répète le mot connu et qui est comme l'hymne de l'avenir: *Quo non ascendam?*

Il a raison; le cri de l'humanité que la recherche perpétuelle de l'inconnu hante, passionne, féconde, sera toujours: *Excelsior, excelsior!*

On pardonnera à notre ignorance cette revue tout à fait incomplète de l'Etude du Dr. Formento; nous croirons, du moins, n'avoir point perdu notre temps, si ces lignes de profane font naître le désir de la lire.

Dans cette séance du 5 avril 1886, qui fût aussi la dernière où se fit entendre notre distingué et regretté ami le Dr Charles Turpin, un succès sérieux avait été obtenu par le Dr. Formento. Nous sommes heureux que ce succès ait été consacré par la publication de son discours dans le *Gaillard's Medical Journal*.

L. Placide Canonge.

## Milneburg.

*Adelante!* telle est la devise, paraît-il, du directeur du théâtre de Milneburg. Nul stimulant n'est plus puissant que le succès, pour ceux qui ne s'endorment point dans les délices de Capoue. Or, on ne dort pas sur cette scène; voici bien des fois déjà qu'elle renouvelle son personnel.

Avec la troupe qui, chaque soir, donne des représentations fort attrayantes, on aura, demain samedi, le début du professeur H. Willio, un magicien, un gymnaste de premier ordre, et qui, quand il commence son imitation du chant des oiseaux, vous vaut une illusion complète.

Ce nouveau programme sera celui de toute la semaine prochaine; toujours au même prix, c'est-à-dire gratis.

Tous les soirs aussi grand Concert par l'orchestre du théâtre, sous la direction du professeur Schindler.

Voir l'annonce.

West End.—Ce soir, le concert accoutumé; orchestre, dirigé par M. Moses; programme nouveau. On commencera à six heures, pour terminer entre dix et onze.

Festival.—C'est demain qu'a lieu, au Fort Espagnol, la dernière journée du Festival de l'Association de l'Armée du Tennessee. Fête de jour et de nuit, dont nous avons déjà dit tous les détails.

Ce soir, concert par l'orchestre que conduit M. Geo. Sontag.

Les ateliers d'aérostation militaire de Meudon, France.—M. Boulanger, ministre de la guerre, a visité, le 29 juillet, les ateliers d'aérostation militaire du parc de Chalais, à Meudon. Il était accompagné du général chef d'état-major général Savin de Larclause, du colonel Paigné et du capitaine Driant.

Après avoir parcouru les bureaux et ateliers de construction, le ministre a assisté au gonflement d'un ballon, opération qui ne demande plus que peu de temps, grâce aux perfectionnements apportés par le commandant Renard à l'installation d'une voiture dans laquelle se prépare le gaz hydrogène pur. Il s'est ensuite rendu sous le hangar où se construit le nouveau ballon dirigeable et a paru très frappé des nouvelles modifications apportées à sa construction.

Un ballon captif, monté par le capitaine Driant, s'est ensuite élevé à 400 mètres pour permettre de faire manœuvrer sous les yeux du ministre un treuil portatif.

La visite de M. le ministre s'est terminée par une inspection des ateliers de couture, où une douzaine de femmes se livrent à la confection des enveloppes sous la direction de M. Poitevin, aéronaute civil attaché à l'établissement.

Les manœuvres de la flotte allemande.—On lit, dans la *Gazette Nationale*, du 26 juillet:

Les manœuvres de la flotte dureront, cette année, six semaines, de la mi-août jusqu'à la fin du mois de septembre. Les exercices des torpilleurs, composés, comme l'on sait, de deux divisions, formeront le centre de gravité des manœuvres.

Ces bateaux ont une double mission: 1. défendre les côtes et en tenir une flotte ennemie éloignée d'au moins 100 milles marins, et 2. accompagner les navires en pleine mer et prendre part au combat. En France, notamment, on a mis en doute l'efficacité des torpilleurs sous ce dernier rapport, et en Allemagne aussi les opinions sont divisées sur ce sujet. Les cuirassés qui depuis un an s'exercent aux filets destinés à arrêter les torpilleurs continueront à le faire pendant les manœuvres, et on espère arriver à des résultats définitifs. Il s'agit en premier lieu de la constatation du dommage qu'une torpille prise dans les flots, et faisant explosion, peut causer au navire, et ensuite des entraves apportées aux mouvements du navire par les filets pendant les opérations de descente dans la mer et de hissement à bord, ainsi que des embarras que causeraient à la marche du navire les filets s'enroulant autour de l'hélice. L'escadre cuirassée de réserve, composée des cuirassés *Sachsen, Baden, Wurtemberg*, et de l'aviso *Zieten*, auxquels se joindront plus tard l'*Oldenburg* et la *Hansa*, commencera les exercices dès les premiers jours du mois d'août; elle est commandée par le capitaine de vaisseau Deinhard, qui hissera son pavillon à bord du cuirassé *Sachsen*, et l'escadre entière réunie sera placée sous le commandement du vice-amiral de Wickede.

Les manœuvres auront lieu dans la mer du Nord et dans la mer Baltique et comprendront les attaques contre les fortifications maritimes. Une grande activité règne sur le chantier impérial, où l'on termine la construction de la corvette *Alexandrine*. On s'occupe aussi du perfectionnement des torpilles.

Les suites d'une "coquille".—Suivant le *Gutenberg*, c'est à un accident typographique que l'on doit la chute du premier Empire.

"Cette particularité historique, peu connue, est mentionnée dans une note lue le 20 mars 1836, à l'Académie royale de Rouen, par Berger de Xivrey, sur les *premiers essais de la typo-lithographie*:

"A l'époque où Napoléon Ier fondait de gigantesques projets sur son alliance avec l'empereur Alexandre, le *Moniteur, journal de l'Empire*, publia un article où il était dit, en parlant des deux puissants monarques: "Ces deux souverains, dont "L'UNION" ne peut être qu'invincible...."

"Les trois dernières lettres du mot "union" étaient tombées pendant la mise en pages et le czar lut avec indignation: "Ces deux souverains, dont "L'UN" ne peut être qu'invincible...."

L'*erratum* qui parut dans le numéro suivant ne fit qu'accroître sa colère, et les démarches officieuses vainement tentées pour arranger les choses n'aboutirent à aucun résultat favorable.

Association littéraire internationale.—Le 18 septembre prochain, l'Association littéraire internationale tiendra son huitième congrès à Genève, sous la présidence de M. Numa Droz, vice-président de la Confédération helvétique.

Au nombre des questions portées à l'ordre du jour figurent le droit de propriété des lettres missives et celui des titres d'ouvrages littéraires ou dramatiques.

L'Association fêtera dans ce congrès la signature de la convention universelle de la propriété littéraire, qui aura lieu à Berne le 6 du même mois et qui sanctionnera l'entente définitive de diverses nations sur les graves questions des droits d'auteur.

Cette convention, adoptée par la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, l'Espagne, la Suède, la Norvège et la Roumanie, consacrera le droit nouveau et international dont l'Association littéraire s'est faite le champion dans les congrès qu'elle a tenus dans les capitales de l'Europe.

C'est un succès dont elle a le droit d'être fière et qui l'encouragera à continuer sa tâche, pour vaincre les résistances dernières des Etats-Unis et de la Russie.

## OFFICIEL.

LOIS
VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE
L'ETAT DE LA LOUISIANE.

SESSION RÉGULIÈRE DE 1886.

[No 116 LOI

Pour secourir les soldats confédérés de l'Etat de la Louisiane, blessés et mutilés pendant la dernière guerre civile ainsi que les veuves, maintenant dans l'indigence, des soldats morts, blessés ou mutilés, pendant la même guerre.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que tout résident de cet Etat, réduit à l'indigence, qui, ayant été enrôlé régulièrement dans cet Etat, au service militaire (forces de terre ou de mer) des Etats Confédérés, pendant la dernière guerre civile, a reçu pendant son temps de service une blessure nécessitant l'amputation d'un membre, ou qui par suite de cette blessure a été mutilé de manière à ne pouvoir plus se livrer au travail, aura droit à une réserve d'un quart de section de terre au plus dans cette partie du domaine public ci-après désigné. Les dispositions de cette loi s'appliqueront également aux veuves de soldats confédérés non remariées, qui sont dans l'indigence, et dépendent pour vivre de leur propre travail manuel, et dont les maris auront été tués sur le champs de bataille ou auront succombé aux blessures reçues dans les combats, ou qui auront par toute autre cause perdu la vie au service des Etats Confédérés, ou sont morts de leurs blessures après avoir quitté le service.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi ne sera pas interprétée de manière à s'appliquer à ceux des soldats confédérés qui, après avoir été blessés, ont déserté, ou à ceux qui, recueillis au Soldiers' Home de la Nlle-Orléans, sont les pensionnaires de l'Etat, ou qui se sont prévalus du privilège de la loi 96 de 1884.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que toute personne désirant se prévaloir du privilège accordé par cette loi, devra, si c'est un soldat, se pourvoir d'un certificat de deux médecins déclarant qu'il est mutilé, décrivant en détail la blessure, son étendue et la raison pour laquelle le blessé est incapable de travailler. Le Register jugera alors jusqu'à quel point la demande du postulant est fondée. Celui-ci devra ajouter à ce certificat son propre serment et celui de trois membres de la compagnie à laquelle il appartenait, lesquels déclareront que le postulant servait dans leur compagnie, qu'il a été blessé dans telle bataille ou tel engagement, que son incapacité de travail résulte de sa blessure qu'ils décriront en relatant en détail les circonstances où elle a été reçue. Si c'est une veuve qui sollicite le secours offert par la présente loi, elle fera sa demande sous serment et y joindra le serment de deux autres personnes confirmant chaque fait contenu dans sa déclaration. Ce serment sera prêté entre les mains du greffier de la cour de district de la paroisse où réside la postulante. Elle établira qu'elle est la veuve d'un soldat confédéré qu'elle nommera, qu'elle n'est pas remariée, qu'elle est réduite à l'indigence et qu'elle dépend de son travail pour vivre. Elle mentionnera l'époque et le lieu de la mort de son mari, ainsi que les circonstances dans lesquelles cet événement a eu lieu. Elle établira qu'elle était alors sa femme légitime; elle désignera le corps auquel appartenait son mari, dira où et quand il s'est enrôlé, la bataille où il a été tué ou blessé, son genre de mort ou la nature de sa blessure, les circonstances où celle-ci a été reçue, ses effets et la cause de la mort. Ces derniers faits doivent être confirmés sous serment par au moins deux membres de la compagnie à laquelle appartenait le soldat décédé; si le soldat est mort, après la guerre, des suites d'une blessure reçue au cours de la campagne, la cause de la mort doit être établie par le certificat d'un médecin régulier et inscrit sur le tableau des licences. Les demandes de secours, en vertu de cette loi, doivent être contresignées et approuvées par l'Association de l'Armée de la Virginie du Nord, ou l'Association de l'Armée du Tennessee, ou l'Association du Département du Trans-Mississipi, par l'entremise de leurs officiers. Quand ces preuves seront entre les mains du Register du Bureau des terres publiques, il sera de son devoir de remettre au postulant ou à la postulante une patente pour la terre décrite ou bien un certificat ou warrant, dans la forme qu'il jugera convenable, avec l'assentiment et l'avis de l'avocat-général de l'Etat, certifiant que ledit postulant ou ladite postulante a fourni toutes les preuves requises par cette loi, qu'il ou qu'elle a droit à une réserve (entry) d'un quart de section de terres marécageuses, en une seule portion, et conformément aux subdivisions légales de toute terre appartenant à l'Etat sujette aux réserves (entries), et non en la possession d'un premier occupant, à l'exception des terres d'écoles et des terrains acquis par l'Etat aux ventes pour taxes ou à la suite de procédures judiciaires.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., Qu'avec lesdits certificats ou warrants, le postulant peut choisir sa réserve, ou bien il peut les transférer par acte écrit, conformément aux règlements du Bureau des Terres, de manière à céder tous ses droits à un acheteur.

Sec. 5.—Il est de plus décrété, etc., Que quand le choix du terrain sera fait en vertu du warrant ou du certificat ci-dessus le Register livrera au bénéficiaire une patente, ainsi que l'exige la loi, pour la quantité de terre spécifiée dans le warrant. Il est bien entendu qu'il ne sera demandé aucune espèce d'honoraires pour services rendus en vertu de la présente loi, ni pour les certificats, warrants ou patentes, excepté dans le cas ou le warrant étant cédé par le bénéficiaire l'acquéreur viendra choisir son terrain; les honoraires ordinaires devront alors être payés par ce dernier.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi sera mise à exécution dès qu'elle sera votée et qu'elle restera en vigueur pendant cinq ans, à moins qu'elle ne soit rappelée plus tôt.

Sec. 7.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire à la présente est et demeure rappelée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, ce 8 juillet 1886.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

[No. 117 LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 1479 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, en insérant dans la première ligne ces mot "L'Etat, ou une corporation politique de l'Etat créée dans le but d'exercer une partie du pouvoir gouvernemental de l'Etat, ou", et pour appliquer à la section amendée les formalités générales et la procédure de l'expropriation.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que, la section 1479 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants: Quand l'Etat, ou une corporation politique quelconque dudit Etat, créée dans le but d'exercer une partie du pouvoir gouvernemental, ou une corporation constituée en vertu des lois de cet Etat, pour la construction d'un chemin de fer, d'une voie formée de planches, d'un chemin *turnpike*, d'un canal destiné à la navigation, d'une ligne télégraphique pour transmettre les nouvelles, ne peut pas s'entendre avec le propriétaire d'un terrain dont on a besoin, sur le prix d'achat, ladite corporation pourra s'adresser par voie de pétition à la cour de district où est situé ledit terrain, ou, s'il s'étend dans deux districts, au juge de l'une ou l'autre cour de district de la localité où réside le propriétaire, et, si celui-ci ne réside dans aucun de ces districts, à l'une ou à l'autre de ces cours indistinctement, en décrivant le terrain qui lui est nécessaire et en y annexant le plan avec indication des améliorations, qui s'y trouvent ainsi que le nom du propriétaire, s'il est connu et présent dans l'Etat, en demandant que le terrain lui soit adjugé contre paiement au propriétaire de tous dommages par lui subis comme conséquence de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Toute réclamation de terrain ou toute demande de dommages au profit du propriétaire par suite d'expropriation pour cause d'utilité publique sera frappée de prescription au bout de deux ans, datant du jour où le terrain a été occupé et où les constructions s'y sont élevées.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., Que toutes les lois existantes au sujet de l'expropriation et les procédures à exécuter pour l'obtenir seront applicables à la dite section ainsi amendée et décrétée à nouveau.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi sera à mise exécution dès qu'elle sera votée.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, ce 8 juillet 1886.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

[No 118 LOI

Pour autoriser le Bureau des Commissaires du Cinquième District de Levées de la Louisiane, avec le consentement des autorités de l'Etat de l'Arkansas, à construire, entretenir et réparer telles levées dans ledit Etat de l'Arkansas que le Bureau jugera nécessaire pour protéger plus efficacement contre l'inondation les terres de son District.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Bureau des Commissaires du Cinquième District de Levées de la Louisiane, est autorisé à construire, entretenir et réparer telles levées dans Etat de l'Arkansas qu'il croira convenable, pourvu que, dans l'opinion des dits Commissaires, la construction, l'entretien et la réparation de ces levées protégeront plus efficacement contre l'inondation les terres de leur district, que des levées du Mississipi à Macon Hills; pourvu aussi que ces travaux s'exécutent avec le consentement et l'approbation des autorités compétentes de l'Arkansas.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 8 juillet 1886.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

[No 119. LOI

Pour amender une loi intitulée "Loi pour incorporer la ville de la Nlle-Orléans, pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires, et pour rappeler toutes les lois incompatibles avec ses dispositions", approuvée le 23 juin 1882, et pour pourvoir au pavage et à la construction de trottoirs dans la ville de la Nlle-Orléans.

Avis public de la future présentation de cette loi à la législature, session de 1886, ayant été donné conformément à l'article 48 de la Constitution.—

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane Que la section 37 de la loi No 20, approuvée le 23 juin 1882, intitulée "Loi pour incorporer la ville de la Nlle-Orléans, pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires, et pour rappeler toutes les lois incompatibles avec ses dispositions", est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants: Le Conseil peut pourvoir au pavage de toute rue ou partie de rue qu'il jugera convenable, avec construction de trottoirs, aux frais de toute la ville, et peut dans ce but prélever sur les propriétaires de terrains faisant face au pavage un montant spécial proportionné à l'étendue de leurs propriétés sur la rue, pour les trois quarts du coût des travaux. Ce montant sera garanti par un privilège primant celui du vendeur et toutes autres hypothèques quelconques. Les frais de l'autre quart du pavage, ainsi que ceux du pavage des carrefours ou intersections, sera à la charge de la ville. Le propriétaire acquittera intégralement le coût des trottoirs. Il est bien entendu que pour ordonner ce travail, il faudra un vote des deux tiers des membres du Conseil. Quand celui-ci jugera nécessaire d'ordonner de pareils travaux, il en donnera avis dans le journal officiel, en publiant une annonce à cet effet une fois par semaine, pendant quatre semaines. Les travaux ci-dessus seront soumis aux conditions déjà prescrites pour améliorations et réparations demandées par les propriétaires, et le paiement sera réparti et en sera fait de la même manière.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, ce 8 juillet 1886.
S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Ann Fagmer Hepe.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 9,947—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Irvine, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6.11.15

**Succession de Walter L. Bell.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,458—Division E—Attendu que Samuel J. Humphreys a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Walter L. Bell décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6.11.15

**Succession de Mathilde Jourdan, femme décédée d'Emile Robert, Louise Robert, Rosenette Beauregard et Alcide Beauregard.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 18,476—Division D. Attendu qu'Emilie Robert, femme de Jean B. Rodrigues, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Mathilde Jourdan, femme décédée d'Emile Robert, Louise Robert, Rosenette Beauregard et Alcide Beauregard, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 août—7.12.18

**Succession de Joseph N. Coquelet.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,554—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Guillaume Dupuy, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W J McGEEHAN, Greffier.
10 août—10,14,19

**Succession de George Beckman.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,397—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Stolzenthaler administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 août—10 14 19

**Succession de James James.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,487—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James James, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 août—10,14,19

**Succession de Mme Rosa Wilson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,100—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Owen Reilly, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
11 août—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard Laporte vs. ses Créanciers—No. 18,285—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard Laporte soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le MERCREDI, 4e jour d'août 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Bernard Laporte soient suspendues, que Jas. D. Coleman, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
8 juillet—9 fev 30

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 13 août 1886.—Pour le Mississippi et la Louisiane beau temps, vents variables, généralement du sud, température presque stationnaire.

Les rivières resteront à peu près stationnaires.

Nlle-Orléans, 12 août 1886, 2 p. m.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Atlanta | 88 | Nashville, Tenn | 91 |
| Augusta, Ga | 93 | Pittsburg, Pa | 86 |
| Savannah, Ga | 89 | Cairo, Ill | 93 |
| Mobile, Ala | 87 | Davenport, Iowa | 89 |
| Montgomery, Ala | 91 | Dubuque, Iowa | 93 |
| Vicksburg, Miss | 90 | Keokuk, Iowa | 98 |
| Galveston, Tex | 85 | La Crosse, Wis | 91 |
| Indianola, Tex | 81 | St-Louis, Mo | 97 |
| Shreveport, La | 89 | St-Paul, Minn | — |
| Corsicana, Tex | — | Leavenworth, Kan | 102 |
| Chattanooga, Tenn | 90 | Omaha, Neb | 83 |
| Cincinnati, O | 97 | Yankton, D. T. | 88 |
| Louisville, Ky | 91 | Key West, Fla | 88 |
| Memphis, Tenn | 91 | Nlle-Orléans La | 89 |

### MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

**Mariages.**

Jack Glame à Mlle Angeline Davis.
Wm. Leayard à Mlle Elizabeth Burr.
Alfred Zimmermann à Mlle Louisa Schomberg.
Charles Cotton à Mlle Theresa Forstall.
Jerry Lawson à Mlle Emma Hunter.
Patrick Murphy à Mlle Maggie Frawley.

**Naissances.**

Mme Sebastian Seither, un garçon.
Mme Lucas O. Stern, une fille.
Mme Jas. C. Murphy, une fille.
Mme Thos. J. Brennan, un garçon.
Mme Gustave Koecvers, une fille.
Mme Marco Dias, un garçon.
Mme Ernest W. Bardge, une fille.

**Décès.**

Joseph Denis, 58 ans, Asile Français.
Frank D. Durfee, 32 ans, Keokuk, Ia.
Warren Wilson, 57 ans, 253 rue Lafayette.
Alma Brady, 5 ans, 314 rue Chippewa.
James Blouin, 8 jours, rue Claro, près Deuxième.
Katie Leovy, 1 mois, rue Camp, près Julie.
Victoria M. Lucas, 70 ans, 1557 rue Magasins.
Mme Veuve Emilien Charbonnet, 80 ans, 7 rue Ste-Anne.

**Ventes inscrites** aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

Mary E. et Jno. B. Hono à Margaret Ellen et Mary Looby, un terrain dans le 4ème district, dans l'ilet borné par les rues Washington, Camp, Quatrième et Chestnut........$2200

Walter Pugh à Mme A. A. McDonald, une portion de terre dans le 4ème district, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Philip, Camp et Première........$5000

Ramon Azcarraga à A. G. Pelaez, un terrain dans le 3me district, dans l'ilet borné par les rues Moralès, Annette, Urquhart et St Bernard........$625

Mme M. E. Rhorig, veuve de Martin Betzer à Henry Hammer, un terrain dans l'ilet borné par les rues St Louis, Tremé, Marais et Toulouse........$1800

John Lane à John Hogan, un terrain dans le 1er district, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Freret, Terpsichore et Howard........$1,000

James Fallon à Mme Alfred M. M. Texier, un ilet de terre dans le 3me district, dans l'ilet borné par les rues Chemin du Bayou, Washington et Broad........$1,000

Mme James E. Tewall à Frank S. Kendig, une portion de terre dans le 6me District, dans l'ilet borné par le rues St. Charles, Pitt, Cadiz et Valence........$1000

Mme C. Lafitte à John Ernest Cassard, 1. un terrain dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et St. Philippe; 2. une portion de terre derrière le terrain ci-dessus........$12,500

Mme Veuve Henry Bottmann à Conrad W. Wiegand: 1, trois terrains dans le 5me district dans l'ilet borné par l'avenue Webster, les rues Washington, Market et Jackson; 2, un autre terrain dans le 5me district; 3, cinq terrains dans le 5me district, sur le côté ouest de l'avenue Washington........$800

Succession de Margaret Farrell à Henry P. Walter, quatre terrains dans le 4me district, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, St-Thomas, St-André et Chippewa........$2400

Thomas P. McMahon à Adam Hagens, un terrain ou portion de terre dans l'ilet borné par les rues Baronne, Polymnie, Carondelet et Félicité........$2500

**Cour Civile de District.**—Nouveaux procès:

André Grisbaum contre ses créanciers—demande de sursis.

Catherine Reiser contre Frederick Kuntz—procès pour plus de $1,000

Mme B. Martin contre Philippe Saal—Procès pour un compte de $7.50.

Daniel Moriarty contre Philippe Saal—Procès pour un compte de $500.

Les Héritiers de H. Wheaton contre la ville—Procès pour faire annuler certaines inscriptions de taxes.

**Cour Criminelle de District.**—Section B—juge Baker.

L'accusation est maintenue contre Charles Riley qui a tué sa femme le 10 mai, en la frappant à la tête. Elle est morte, le lendemain, à l'hôpital.

L'accusation a été aussi maintenue contre l'officier munch, pour voies de fait.

En ce qui concerne le vol commis à la maison de refuge, par John David Burke et Pat Shenneck, le premier a été reconnu coupable et le second acquitté.

Anthony Dispioney, voies de fait, $10 d'amende.

**Cour du recorder Davey.**—Gustave Eastward et Maxa Degian, pour bataille et bris de paix, $2 50 ou 5 jours.

Marie Johnson et Elizabeth Davis, bataille, $20 ou 30 jours chacun.

Richard Carley, ivresse, ramassé endormi dans le square Lafayette, $5 ou 10 jours.

John McElroy, vol, $20 ou 30 jours.

Amélie Pittman, attaque à main armée et Hattie Jones, pour voies de fait, $5 ou 10 jours chacune.

**Cour de Circuit des Etats.**—Joséphine Williams et Parker Watson, bataille et bris de paix, $2 50 ou 10 jours.

Frank Joseph, ivresse et bris de paix, $250 de caution.

Oscar Rankins, même délit, $2 50 ou 10 jours.

Beulah Slack, bris de paix, $5 ou 10 jours.

Hier, à 12 heures 30 de l'après-midi, des voleurs se sont introduits chez M. Sam Banders, qui tient un restaurant au coin Royale et Toulouse; ils lui ont soustrait une somme de $48 50 placée dans le tiroir du comptoir.

Ils sont entrés, paraît-il, par la porte qui donne sur la rue Royale, pendant que M. Banders se trouvait du côté de la rue Toulouse.

**Affaire Gallo.**—On se souvient que le 27 juillet, un petit garçon du nom de Antonio Cuchi fut renversé et blessé, au coin des rues Orléans et Villeré, par la voiture d'un nommé Gallo qui, ayant tourné trop brusquement à l'encoignure des dites rues, avait bousculé l'enfant qui est mort des suites de ses blessures.

Gallo, le conducteur, a comparu devant le recorder Burthe qui l'a renvoyé devant la cour criminelle sous caution de $3000, pour répondre à une accusation d'homicide.

**Incendie**—Mercredi soir, à 7 heures, le feu a été découvert par des voisins qui l'ont éteint immédiatement, chez M. John Lagaus, encoignure des rues Alix et Bouny, à Alger. L'alarme n'a pas été donnée.

Les dégâts s'élèvent à $5,

**Rixe.**—Deux individus nommés Lobrazna et Sauft se sont disputés au coin des rues Washington et Chippewa; ils ont vidé leur querelle par des coups, et au cours de la lutte, le second a été frappé d'un coup de brique à la tête. Une plainte a été portée contre Lobrazna.

**Blessé.**—On a appris que le nommé Peter Kaiser qui était mourant chez lui, rue Sixième, entre Chippewa et Fulton, dans la journée de mardi, a reçu à la tête la blessure dont il souffre, à Thibodaux où il assistait, dimanche dernier, à une partie de Base Ball donné à l'occasion de l'excursion de la Crescent City Benevolent Association. Il a reçu sur la tête un coup de bâton d'un individu qui lui est inconnu. Il est soigné par le Dr Czarnowski.

**Tentative de suicide.**—Mercredi, entre midi et 1 heure, un Français du nom de René LeBlanc, âgé de 26 ans, garçon d'écurie de M. F. P. Rivet, qui habite rue du Canal, No. 505, avait été laissé seul chez son maître qui était parti avec sa famille pour Ocean Springs. Profitant de cette occasion pour rendre grâces à Bacchus, il a par trop levé le coude et s'est donné comme on dit vulgairement une "culotte"; mais comme il n'a pas le vin gai, ainsi que le prouvent les diverses tentatives qu'il a faite pour se détruire, lorsqu'il se trouvait en état d'ivresse, il a essayé de nouveau de se suicider, en se faisant sauter la cervelle.

Il n'y a pas réussi et a été transporté à l'hôpital, où les médecins espèrent le sauver, mais expriment l'opinion qu'il sera aveugle pour le restant de ses jours. La balle ayant passé entre les deux yeux, a, en effet, détruit l'action des nerfs optiques.

**Accident**. — Hier, entre 5 et 6 heures du soir, un petit garçon de 3 ans, Walter Graft, a été renversé par une voiture de grocerie, rue des Remparts entre Julia et Girod. Il a été légèrement blessé.

Transporté immédiatement chez ses parents, l'enfant y a reçu les soins d'un docteur.

**Le nouveau pont du Bayou.**—Au vieux pont de bois situé au haut de la rue de l'Esplanade, pont délabré et impraticable aux voitures, on a substitué un pont en fer qui vient d'être inauguré, et rendra de grands services aux habitants de la rive opposée du Bayou; ils ne seront plus obligés, désormais, pour se rendre en ville, d'aller rejoindre la rue du Canal.

Ce pont, d'une structure très légère, a été fabriqué par la "Smith Bridge Co" de Toledo, O. Il tourne sur 28 roues coniques de 0m. 35 de diamètre extérieur, qui lui donnent une grande mobilité, comme le prouve du reste la facilité avec laquelle le gardien le fait évoluer d'une seule main.

Le pont se compose de 2 grandes arches latérales traversant le canal, et reliées à leur partie supérieure par des tringles de fer.

D'un bout à l'autre du pont, on compte, de chaque côté, huit piliers qui, partant de la partie supérieure des arches auxquelles ils sont boulonnés, viennent se reposer sur une bâtisse en fer placée horizontalement sur l'eau et se reliant, à chaque bout à l'extrémité des arches.

Entre ces piliers sont placés, deux par deux et en croix, des tringles qui réunissent la bâtisse supérieure à l'inférieure, consolidant toute la construction.

Enfin, un grillage de 0.50 cen. de large, composé de lames de fer d'une largeur de 4 cen., entrecroisées, sert de garde-fou.

Cet ensemble constitue une construction à la fois légère et d'un aspect très coquet.

Le pont a 138 pieds de long sur 15 de large; il est peint en rouge et blanc, et le jour de l'inauguration il était pavoisé de drapeaux aux couleurs des diverses nations.

Il serait à souhaiter que tous les ponts placés sur nos bayous fussent peu à peu remplacés par des ponts semblables, dont la supériorité est incontestée.

Non loin du pont, sur la rive gauche du Bayou, on aperçoit un bateau auquel travaillent activement une quinzaine d'ouvriers.

Ce bateau qui mesure 110 pieds de long sur 19 de large, est destiné à la pêche des huîtres, comme l'indiquent, du reste, les deux bras longs chacun de cinq mètres placés à son arrière et destinés à soutenir la drague, ainsi que les rails qui sillonnent la partie médiane et qui serviront à débarquer, à l'aide de petits wagons, le chargement du bateau.

Il est d'une forme élancée et gracieuse et recouvert dans toute sa longueur et sa largeur d'une tente en bois que l'on termine en ce moment. Après quoi, l'on procédera à l'installation de la machine à vapeur, machine qui, paraît-il, lui permettra d'atteindre une grande vitesse.

La cale, profonde de 4 pieds, peut contenir 4 wagons (de chemin de fer) d'huîtres.

Cette nouvelle entreprise de pêche est faite par des capitalistes du Nord sous la raison sociale Reid & Smith. Ils y joindront la pêche à la crevette.

Le bateau a été baptisé "Freddie M;" ses voyages s'effectueront dans un circuit de 80 milles sur les côtes et dans les bayous qui avoisinent la baie de Barataria où vient d'être construit un établissement de 200 pieds de long sur 60 de large, avec quai de débarquement sur le bord du Bayou Brûlé.

Cet établissement sera affecté à la mise en conserve du produit de la pêche, du "Freddie."

Le "Continent" est muni à l'intérieur de rails, qui venant se raccorder à ceux bateau, mèneront les wagonnets jusqu'à l'intérieur et faciliteront considérablement le déchargement.

La coque a été construite sous les ordres du Capitaine Reed; la machine sort des ateliers de MM. Cochrane et Minue.

**Bain fatal.**—Hier, à 6 heures 30 du soir, Mme Anna Barbara Schott, une dame âgée de 79 ans, native d'Allemagne, se baignait à Milneburg en compagnie de son fils. Prise d'une indisposition subite, elle a fait appeler le Dr Gaubelot, mais peu après son arrivée, elle a rendu le dernier soupir. Elle a succombé à la congestion des poumons.

Le docteur a délivré un certificat de décès qui a permis de ramener le corps au coin des rues St. Claude et Désiré, où demeurait la défunte.

**Explosion d'une lampe à pétrole.**—Hier à 8 heures du soir, rue du Quartier, No. 105, une lampe à gazoline, de ces lampes dont se servent les marchands de fruits, a fait explosion dans la boutique de M. Azali, marchand de légumes et de volailles.

Le feu s'est communiqué au toit, dont plusieurs planches ont été enlevées pour faciliter l'extinction, qui a été opérée par le propriétaire et les voisins.

Le fils de M. Azali a reçu de légères brulures au cou et à la partie postérieure de la tête.

Dommages, $10 environ.

**Retour de Galveston—Brillante réception des troupes.**—On attendait hier matin avec impatience, au pied de la rue Esplanade, au dépôt du chemin de fer de Morgan, l'arrivée du bateau qui ramenait nos jeunes soldats des manœuvres de Galveston.

Le bateau a abordé à 7 h. 30 et les jeunes vainqueurs ont débarqué au milieu des applaudissements et des félicitations des assistants qui s'étaient rendus là en foule. La Batterie B et la "Louisiana Field Artillery" ont été aussitôt conduits rue du Canal par des cars assemblés à cet effet auprès du débarcadère, et de là les bataillons ont regagné leurs casernes respectives.

**Sous un car.**—Hier, à 10 heures 15 du soir, un nommé Barou Pierre, étant en état d'ivresse, est tombé sur la voie des cars, rue Remparts, entre Dumaine et St-Philippe. Un des cars de la ligne Remparts et Dauphine, conduit par un nommé Denny, lui a passé sur le côté droit de la tête, sur le bras droit et sur la jambe droite.

En un mot, le car lui a passé sur tout le côté droit du corps. Si le bras ni la jambe ne sont cassés, mais on pense qu'il perdra l'œil qu'a été atteint.

Il a été envoyé à l'hôpital et le conducteur a été arrêté.

**Chute mortelle**—Hier à 2 heures de l'après-midi, un Irlandais, nommé John Fanin, âgé de 50 ans, est tombé du haut d'une échelle, d'une hauteur de 45 pieds, pendant qu'il travaillait au Main Building à l'Exposition. La mort a été instantanée.

A 3 heures, le coroner s'est rendu à l'Exposition où il a fait la levée du corps, et a délivré le certificat d'usage.

**Arrestations.**—Ont été arrêtés:

Richard Carley, ivresse, Square Lafayette.

John McElroy, léger vol, coin Remparts et Perdido.

Joseph Viuet, endormi dans le Square Lafayette.

Hanah Brown, insultes et abus, coin Basin et Girod.

Lizzie Adler, ivresse, coin Derbigny et Commune.

John Henry Green, recherché par la justice de la paroisse St-Jean-Baptiste.

John J. Clinton, voies de fait, rue Howard, No 835.

**Paragraphes.**—Un chien vicieux a été tué mercredi au West End.

—Un nommé Marcus Atwater, trouvé souffrant hier à 10 heures du soir au square Lafayette, a été transporté à l'hôpital.

—Le corps de John Jermady, l'individu qui s'est noyé mercredi matin, a été repêché au pied de la rue Jefferson.

Le Vatican et la Chine.—Le *Moniteur de Rome*, répondant à un journal de Paris sur la question du protectorat de la France en Extrême Orient, dit qu'il ne voit pas en quoi l'établissement des relations entre Rome et Pékin constituerait une violation des droits de la France.

Les traités qui peuvent exister entre la France et la Chine demeurent intacts. Le Vatican n'a pas l'habitude de s'immiscer dans les rapports particuliers qui existent entre deux puissances; mais il ne pouvait pas ne pas répondre aux offres si avantageuses de la Chine quand elles ont pour effet de développer le catholicisme dans l'Extrême Orient.

Le Vatican a longuement étudié l'éventualité spéciale d'une persécution violente contre les chrétiens, sur laquelle insiste le journal de Paris.

Le Vatican a sans doute pris ses précautions en prévision d'une telle éventualité de plus en plus improbable. D'ailleurs, si des retours imprévus du fanatisme venaient à se produire, les catholiques seraient-ils moins défendus qu'ils ne l'ont été dans ces dernières années avec le régime du protectorat français.

Quant à la menace de l'abrogation du Concordat, le *Moniteur de Rome* ajoute que la rupture des relations diplomatiques causerait plus de tort à la France qu'au Saint-Siège.

**T. M. Wescoat vs. ses créanciers**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 17,225—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de T. M. Wescoat et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. H. Price, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 août—10.14.19

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE.

### FRANCE.

**Rente française.**

Paris, 12 août—Le trois pour cent est coté à 82 francs 85 centimes.

**Louise Michel de nouveau en prison. Autre condamnation.**

Paris, 12 août—Louise Michel a été condamnée aujourd'hui par la Cour d'Assises de cette ville à quatre mois de prison et à une amende de 100 francs, pour langage séditieux et pour avoir excité au meurtre pendant les récentes émeutes à Decazeville, au mois de mai dernier.

MM. Guesdres, Lafargue et Sersine ont été condamnés à quatre et six mois de prison.

**Protectorat déclaré.**

Londres, 12 août—L'Angleterre a proclamé son protectorat sur les îles Ellide, dans l'Océan Pacifique du Sud.

**La situation à Belfast.**

Belfast, 12 août—Des groupes de personnes sans travail continuent à se réunir dans les rues. Il est encore nécessaire de garder les troupes ici.

L'inspecteur Reed conservera le commandement de la force constabulaire jusqu'au 15 courant, après le festival catholique.

Minuit.—La ville est tranquille.—Les détectives surveillent les armuriers suspects.

Londres, 12 août—Des informations reçues de bonne source portent à 30 le nombre de personnes tuées pendant les émeutes à Belfast.

Le nombre des blessés est énorme et ne sera probablement jamais connu exactement.

**Le journal Standard sur l'affaire Cutting.**

Londres, 12 août—Le journal Standard écrit: Ce serait un malheur si l'affaire, quelque peu ridicule au sujet de Cutting, se dénouait en une guerre. A tout prix le Mexique doit éviter une lutte qui ne conduirait celui-ci qu'à une défaite et à un désastre, et ne ferait que retarder pour toujours son progrès commercial.

Même si le Mexique devait être vainqueur dans la lutte, il serait préférable pour lui d'accepter la demande des Etats-Unis plutôt que d'essayer de se venger à un prix si ruineux.

**Monument à la mémoire de Liszt.**

Londres, 12 août—Les citoyens de la Hongrie érigeront un monument à la mémoire de l'abbé Liszt, à Raiding, sa ville natale.

**Emeutes anti-sémitiques.**

Londres, 12 août—Des émeutes antisémitiques ont eu lieu dans la province de Kieff, Russie. Les résidences de plusieurs juifs ont été démolies.

**Artilleurs Canadiens.**

Londres. 12 août—Les artilleurs canadiens ont remporté aujourd'hui le prix offert par la ville de Londonderry, ainsi que celui donné par le marquis de Landsdowne, aux manœuvres qui ont eu lieu à Shoeburyness.

**M. Bradlaugh.**

Londres 12 août—Le 19 courant, M. Bradlaugh demandera une division de la Chambre des Communes sur l'ordre sessionnel, déclarant que l'intervention de la Chambre des Lords dans les élections constitue un empiètement manifeste sur les libertés et privilèges de la Chambre des Communes.

Les radicaux appuieront M. Bradlaugh.

**Le Journal Irish Times.**

Londres, 12 août—Le journal Irish Times, conservateur, dit qu'il tient de source autorisée, que lord Randolph Churchill est occupé à rédiger un bill pour résoudre le problème irlandais.

La même feuille ajoute que le bill pourvoit à un self-government local dans toute l'Angleterre et l'Irlande, et donne à l'Irlande, l'Angleterre, le pays des Galles et l'Ecosse, le contrôle de leurs affaires immédiates, laissant intact le pouvoir suprême du Parlement.

Le texte complet du bill, dit le même journal, ne sera pas terminé avant le mois de février prochain. Mais ce qui a été fait jusqu'ici, a été soumis au marquis de Salisbury, au marquis de Hartington et autres.

**La Reine Victoria.**

Londres 12 août—La Reine présentera le discours Royal au Conseil des ministres mardi à Osborne.

**L'affaire Cutting et le London Times**

Londres, 12 août—Le London Times écrit à propos de l'affaire Cutting: "Ce qui rend un règlement difficile, c'est l'appel aux passions des Texiens; c'est le désir, sur les deux rives, de faire naître une occasion pour la contrebande.

"Le Président Diaz ne peut désirer une collision avec son puissant voisin; il doit se rendre compte que le Mexique a, des deux côtés de la frontière, des ennemis qui demandent la guerre à grands cris.

"Le Mexique a été étonnamment raisonnable en traitant cette affaire Cutting; surtout quand on se reporte à sa provocation; et quoique le Secrétaire Bayard se soit montré un peu trop exigeant, l'attitude du Président et du sénat est tout ce que l'on pouvait désirer. Dans cette attitude se trouve l'assurance de la paix."

Le *Sun* de Baltimore dit que selon l'opinion du sénateur Beck, le Département d'Etat a déployé grande énergie, et que peut-être même M. Bayard s'est montré trop agressif.

Les Etats-Unis devraient se contenter de décider le Mexique à rappeler la loi qui punit un citoyen américain d'actes commis aux Etats-Unis. Cette loi est mauvaise et pourrait amener les conflits les plus graves.

Quant à déclarer la guerre au Mexique, nous n'y gagnerions rien, et jouerions le rôle d'un athlète s'attaquant à un enfant.

**Attaque contre les Orangistes.**

Londonderry, 12 août—Les Orangistes ont été attaqués pendant qu'ils paradaient sur la célèbre promenade qui a été ouverte près des murs de la vieille ville. Arrivés là, ils ont été lapidés par la populace. Pendant la mêlée, le Rév. Thomas Olphert, chanoine de la Cathédrale épiscopalienne et plusieurs citoyens ont été blessés.

L'excitation est tellement grande qu'on craint des troubles sérieux.

**M. Cox.**

Constantinople, 12 août—M. Cox, ministre des Etats-Unis en Turquie, partira sous peu pour l'Algérie.

**Le Duc de Saxe Weimer.**

Berlin, 15 août—Le Duc de Saxe Weimer propose d'établir un fonds Liszt pour faire progresser la musique en Allemagne.

**Réquisition d'armes.**

Dublin, 12 août—Pendant que la police des villes aux environs de Killonglin, était occupée hier à maintenir l'ordre dans une foire, une bande d'individus a exploité Midkerry pour avoir des armes. Elle a réussi et a emporté une grande quantité d'armes, y compris des carabines ainsi que beaucoup de munitions.

**Monseigneur Agliardi.**

Rome, 12 août—Monseigneur Agliardi, récemment nommé nonce du Pape à Pékin, a été mandé au Vatican, pour recevoir avant de se rendre en Chine, les instructions déterminant la nature des relations qui doivent exister entre le nonce et les diplomates étrangers dans la capitale chinoise.

**Choléra.**

Rome, 12 août—Les retours relatifs au choléra pour ce jour sont comme suit:

Barletta, 91 nouveaux cas, 56 décès.
Padoue, 10 nouveaux cas, 3 décès.
Pescantina, 8 nouveaux cas, 3 décès.
Bologne, 6 nouveaux cas, 8 décès
Ravenne, 37 nouveaux cas, 11 décès.
Sur divers autres points on a signalé 58 nouveaux cas et 12 décès.

**Le gouvernement espagnol.**

Madrid, 12 août—Le gouvernement espagnol accordera un subside en juillet 1887, aux nouvelles lignes de steamers faisant les voyages dans l'Amérique Centrale et du Nord et en Asie.

On se servira du Canal de Panama, s'il est ouvert.

**Bruit démenti.**

St-Louis, 12 août—Une dépêche de New Laredo, Mexique, dit: La nouvelle envoyée de cette dernière ville, il y a plusieurs jours, annonçant que quatre cents hommes de troupes mexicaines étaient arrivés en cette ville et qu'une compagnie d'artillerie avait planté ses canons de façon à commander le Fort McIntosh, qui se trouve sur le côté texien de la rivière, est dénuée de fondement.

La même dépêche ajoute qu'il n'est pas arrivé de troupes ici depuis un mois.

Il y a ici deux cents hommes seulement, et ils n'ont reçu aucun canon.

### WASHINGTON

**Nominations.**

Washington, D. C., 12 août—Le Président a nommé les maîtres de poste suivants:

C. W. Lyon, Cherryvale, Kan., en remplacement de M. W. Pack, dont la commission a expiré; R. L. Gridley, Malouu, Col., en remplacement de O. H. Guyden, dont la commission a expiré; Cecil Bailey, Opelousas, Lne., en remplacement de L. Desmaries, commission expirée; J. Sullivan, Ashland, Wis., en remplacement de C. H. Wilson, suspendu; Geo. W. Lamar, Savannah, Ga., en remplacement de A. N. Wilson, suspendu; C. W. Jones, Greggsville, Ills., en remplacement de A. M. Lawton, suspendu; Edw. L. Burns, Hillsborough, en remplacement de C. V. Cosle, suspendu; F. A. Masel, Logan, Colo., en remplacement de A. K. Grow, suspendu; James Fry, à Sigourney, Ia., en remplacement de John Morrison, suspendu; George P. Neil, Columbus, Fountain, Ia., en remplacement de C. M. Fulton, suspendu; Ira B. Card, Hillsdale, Mich., en remplacement de E. Nantaikenburg, suspendu; George B. Aten, à Wellsville, Ohio, en remplacement de Orvis F. Butler, suspendu; Egbert Green, Medina, O., en remplacement J. H. Green, suspendu; John Cooke, Bridgeport, Ohio, en remplacement J. M. Todd, suspendu; Wm. H. Merritt, Desmoines, Ia., en remplacement de John Beckwith, suspendu.

**Le nouveau ministre chilien.**

Washington, D. C., 15 août—M. Domingo Gara, le nouveau ministre chilien, et M. Manuel Frecire, secrétaire de Légation, ont été formellement présentés aujourd'hui au Président par le secrétaire d'Etat.

**M. A. M. Keiley.**

Washington, D. C., 12 août—En 1876, comme résultat des négociations entre les gouvernements Ottoman et Egyptien et diverses puissances chrétiennes ayant des représentants au Caire, certaines cours ont été créées en Egypte, pour juger les affaires civiles mixtes, survenant entre des personnes de différentes nationalités étrangères, ainsi que les procès contre le gouvernement égyptien et les membres de la famille du Khédive.

M. A. M. Keiley a été nommé pour représenter les Etats-Unis à la cour de première instance au Caire. Il y succède M. Batchelor, de New-York.

**L'affaire Cutting.**

Denver, Col., 12 août—Une dépêche spéciale reçue cette après-midi de El Paso, dit: "Cutting a été encore emmené de sa prison et traîné devant le juge Castanedo.

On lui a simplement dit que l'appel pris dans l'affaire par l'avocat qui a été nommé pour lui, sera jugé dans quelques jours par la Cour Suprême de l'Etat de Chihuahua. On lui a demandé s'il désirait avoir un avocat pour défendre ses intérêts devant la Cour Suprême.

Il a répondu, comme il l'a toujours fait, qu'il ne reconnaît la juridiction d'aucune cour de Chihuahua et qu'il laisse l'affaire entièrement entre les mains du gouvernement américain. Il a été alors reconduit en prison.

**Le ministre Jackson.**

Mexico, 12 août—On dit que le général Jackson, ministre des Etats-Unis, a positivement donné sa démission.

Les résidents américains regrettent beaucoup la décision prise par le ministre. Il avait su se faire beaucoup d'amis, et toutes les classes approuvaient son attitude digne et prudente.

**Consécration d'un évêque.**

Jacksonville, Floride, 12 août—Le Rév. Edwin Gardner Weed a été consacré aujourd'hui en cette ville évêque de la Floride, par le Conseil des évêques protestants épiscopaliens.

L'évêque Quintar, du Tennessee, présidait. L'évêque Elliott, du Texas, a prononcé le sermon. Il y avait foule à la cérémonie et six évêques présents.

**Mort du Rév. Moses Hopkins.**

San Francisco, Cal. 12 août—Des nouvelles de Sierra Leone reçues en cette ville, annoncent la mort du Rev. Moses Hopkins, ministre résident et consul général des Etats-Unis en Libérie.

On n'a pas d'autres détails à ce sujet.

**L'Exhibition américaine à Londres.**

New York 12 août—Le Conseil de direction de l'Exhibition américaine à Londres s'est réuni hier à l'hôtel Brunswick.

Il y a été démontré que les préparatifs se faisaient activement sur tous les points et qu'on aurait des objets de valeur pour être exposés.

Les gouverneurs de vingt et un Etats ont nommé des commissaires pour représenter les Etats à l'Exhibition.

Le Dr Norris Green a dit: "Que, dans son opinion, chaque américain doit prendre à cœur le succès de l'Exhibition; que les directeurs doivent prendre en considération le succès de l'Exposition comme exhibition avant tout, et ne considérer le succès financier que comme une question secondaire.

Il a ajouté qu'il est à peu près certain que l'on saura l'autre.

M. Whisley, de Londres, a déclaré que tous les plans relatifs à la bâtisse et aux terrains sont terminés, et dès qu'ils auront été approuvés, le travail sera poussé vigoureusement.

**Candidats au Congrès.**

Charleston, Caroline du sud, 12 août—La convention démocratique du sixième district, a choisi M. George W. Dargan, comme candidat au Congrès.

Toledo, Ohio, 12 août—M. Wm Hill a été choisi, au premier tour de scrutin, comme candidat au Congrès dans le 6me district, par la Convention démocratique.

**Convention Démocratique d'Etat.**

Nashville, Tennessee, 12 août—M. Robert L. Taylor a été choisi, au 15me ballottage, comme candidat aux fonctions de gouverneur par la Convention démocratique d'Etat.

**Le journal Tribune**

New York 12 août—Le journal Tribune publiera demain une dépêche spéciale reçue de Salsbourg et ainsi conçue: "L'Empereur Guillaume d'Allemagne est arrivé aujourd'hui de Gastein à Salsbourg, en route pour Berlin.

Il a fait un voyage de quatre heures en voiture pour se rendre à la station, et de trois heures en chemin de fer, par une chaleur de 90 degrés, ce qui est très fatigant et l'empereur a 90 ans. Celui-ci paraissait faible.

Les américains qui sont ici à l'hôtel lui ont envoyé des fleurs avec leurs compliments respectueux.

En quittant Salsbourg, sa majesté fit demander aux américains de bien vouloir se réunir dans la grande salle de l'hôtel. Là il serra cordialement la main à tous, femmes, hommes et enfants, et leur parla en Allemand.

Le petit-fils de l'Empereur, le Prince Guillaume, fils du Prince de la Couronne, traduisit les paroles suivantes de Sa Majesté;

"L'Empereur remercie les Américains pour leurs courtoisie et exprime sa profonde admiration pour le peuple américain.

M. Chaunap M. Depew a répondu: "Les trois millions d'allemands en Amérique sont classés parmi les meilleurs citoyens, mais ce qu'ils nous donnent, n'enlève rien de leur amour pour leur patrie.

"Ils ont enseigné à cinquante millions d'américains à avoir la plus grande estime et la plus grande vénération pour leur empereur et le grand peuple qu'il gouverne si sagement."

Le prince a renouvelé les remerciements de l'empereur pour cet accueil cordial.

Sa Majesté a fait mettre à côté de lui dans le train le panier de fleurs qui lui avait été présenté.

La vaccination rabique en Russie.

Les *Nouvelles* de Saint-pétersbourg sont informées de Samara que la station de prophylaxie de la rage établie dans cette ville a été ouverte le 14 juillet. Elle est installée à l'hôpital du zemstvo par deux médecins qui sont restés quelque temps à l'Institut Pasteur à Paris. L'inoculation de la rage a été faite à deux individus, l'un mordu par un loup, l'autre par un chien.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**T. Gilmore, Exéc Test de James Mc Garey vs. Mlle Philomène Gaeshe**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 419—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Ewan Arcade, rue Magasine entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 14 septembre 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, St Charles et Carondelet, désigné par le numéro douze sur un plan dressé par Dunbar, voyer le 25 avril 1845 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, le dit lot de terre mesure vingt six pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds six pouces, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par la défenderesse de Charles McManus, conformément à un acte passé pardevant Wm J Castell, notaire en cette ville, le 16 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 août—13 19 26—sept 2 9 14

ROYAL

BAKING POWDER
Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. Cette merveille de pureté, de force et d'innocuité. Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle échappe elle même à toute comparaison avec la multitude des autres préparations communes, sans valeur, incomplètes sous le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.

Vendue seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER Co. 106 Wall Street. New York.
En gros par SMITH BROS. & CO.
31 oct 85—1an. SCHMIDT & ZIEGLER.

### Chemins de fer.

Heures d'arrivée et de départ.

| Arrive. | Départ. |
|---|---|
| **ILLINOIS CENTRAL.** | |
| No 1 Ex.... 11 00 pm | No 2 Ex.... 9 15 am |
| No 3 Lim. Ex. 8 20 am | No 4 Chi Ex.... 6 00 pm |
| **LOUISVILLE AND NASHVILLE.** | |
| No 3 Cin. Ex. 7 20 am | No 4 Fast Line. 7 55 am |
| No 1 Fast Line 7 20 pm | No 6 Coast Ac. 3 35 pm |
| No 5 Coast Ac. 9 05 am | No 2 Cin. Ex.. 8 25 pm |
| **TEXAS AND PACIFIC.** | |
| No 53 Ex.... 9 00 am | No 51 Ex..... 5 40 pm |
| No 54 B. Rouge Local 7 35 pm | No 53 B. Rouge Local 7 45 am |
| **NEW ORLEANS AND NORTHEASTERN.** | |
| Fast Mail 5 35 pm | Fast Mail... 10 30 am |
| **LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.** | |
| No. 1 ..... 9 00 am | No. 2 ..... 5 00 pm |
| No. 3 ..... 6 30 pm | No. 4 ..... 7 35 am |
| No. 5 ..... 10 00 am | No. 6 ..... 4 15 pm |
| **SOUTHERN PACIFIC COMPANY ATLANTIC SYSTEM MORGAN LINK.** | |
| No 19 Califor. 7 40 am | No 50 Local... 8 10 am |
| No 51 Local 6 20 pm | No 20 Californ 7 30 pm |
| **SHELL BEACH RAILROAD.** | |
| Dimanches— 6.00 11 00 a m 6 30 pm | Dimanches— 9.30 a m 11 30 6.30 pm |
| Jours de la semaine— 8.15 a m. 3.45 p.m | Jours de la semaine— 8.45 a m. 5.30 p m |

## NAVIGATION FLUVIALE.

### Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI 13 AOUT 1886

St Louis—CITY OF NATCHEZ à 5 p m
Bayou Lafourche—JOHN D SCULLY, à 12 m
Pointe Houmas—MABEL COMEAUX, à 12 m
Bas du fleuve—LUEA à 11 a m
Bayou Sara—CLINTON à 5 p m
St Louis—R. S. HAYES et barges à 10 a m

SAMEDI, 14 AOUT 1886.

Bayou Sara—KEOKUK à 5 p m
Bayou Lafourche—WHISPER, à 12 m
Bayou Lafourche—E. W. FULLER à 5 p m
Vicksburg—T. P. LEATHERS à 5 p m
Bas du fleuve—ALVIN à 11 a m
Bas du fleuve—NEPTUNE à 9 a m

**Hauteur des Eaux.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Augusta | 8 05 | Nashville Tenn | 5 02 |
| Cairo Ill | 11 07 | Nlle-Orléans La | 3 07 |
| Cincinnati O | 8 01 | Omaha, Neb | 9 02 |
| Davenport Ia | 1 02 | Pittsburg, Pa | 7 00 |
| Keokuk, Iowa | 1 03 | Shreveport La | 0 08 |
| La Crosse Wis | 3 04 | St Louis, Mo | 7 06 |
| Leavenworth K | 9 07 | St Paul, Minn | 1 09 |
| Louisville Ky | 5 04 | Vicksburg | 10 01 |
| Memphis, Tenn | 9 02 | Yankton | 49 07 |

### Fleuve et rivières.

Vicksburg 12 août—Le fleuve a 10 pieds 1/10 —baisse [illegible] Départs Pargoud pour Greenville, Arkansas City et City of New Orleans pour St Louis.

Memphis 12 août—Le fleuve est stationnaire. Arrivé Charles Clark [illegible] 3 pm. Départs Belle Memphis pour St Louis 3 p m. City of Baton Rouge pour la Nlle Orléans 5 a m. [illegible] City pour la Nlle-Orléans 4 pm. Will Hays pour Arkansas City 6 p m. Jersey City pour Vicksburg 2 p m.

Cincinnati 12 août—La rivière a 6 pieds 3 pouces et monte. Pluie hier soir et ce matin, thermomètre 7[illegible]. Arrivé Paris C Brown de la Nlle Orléans.

Evansville 12 août—La rivière a 7 pieds 4 pouces et baisse.

Wheeling 12 août—La rivière a 2 pieds 9 pouces et baisse. Départ Courier pour Parkersburg, 7 p m. Temps clair et chaud.

Louisville 12 août—La rivière a 5 pieds deux pouces dans le canal et 3 pieds aux chutes et baisse. Temps clair et chaud. Montant Ohio de Memphis pour Cincinnati.

Cairo 12 août—Arrivés Joseph Henry de la Nlle Orléans 1 a m. John Gilbert de St Louis, 2. City of Cairo de St Louis, 7. Annie P Silver de la Nlle Orléans 9 a. Départs Buckeye State pour Memphis 3 a m. Gilbert pour l'Ohio 4, Henry pour St Louis 6. Silver pour St Louis 11. Le fleuve a 11 pieds 7 pouces et monte. Temps clair et chaud.

**Les Passes.**

Port Eads 12 août 6 pm—Vent sud, léger. Départs steamships Excelsior pour New York et Prior pour Brême et Hambourg.

### Marchés.

Londres 12 août 12 30 p m—Consols à l'ouverture 101 15/16 au comptant et 101 5/16 à terme.

Londres 12 août 4 p m—Consols 101 3/16 au comptant et 101 1/4 à terme.

Liverpool 12 août midi—Coton languissant et en faveur des acheteurs. Ventes 5000 balles dont 500 pour la spéculation et l'exportation. Middling uplands 5 3/16d. middling Orleans 5 1/4d. Recettes 2000 balles, dont 1400 d'Amérique.

Liverpool 12 août 4 p m—Futurs [illegible] livraison en août, août et septembre 5 7/64d, septembre et octobre 5 4/64d vendeur, octobre et novembre 5 2/64d vendeur, novembre et décembre, décembre et janvier 5 1/64 vendeur, janvier et février 5 2/64 vendeur, février et mars 5 4/64d vendeur, septembre 5 7/64d vendeur.

New York 12 août—Coton calme. Uplands 9 7/16c. Orléans 9 5/8c. Ventes 115 balles. Futurs à l'ouverture [illegible] livraison en août 9 26, septembre 9 23, octobre 9 23, novembre 9 22, décembre 9 25, janvier 9 34, février 9 42, mars 9 51.

New York 12 août, midi—Coton calme—baisse de 1/16c. Middling uplands 9 7/16c. Ventes 100 balles. Futurs stables.

New York 12 août—Coton calme et stable. Uplands 9 7/16c. Orléans 9 5/8c. Ventes 261 balles. Futurs fermes à la clôture—livraison en août 9 30, septembre 9 29, octobre 9 29, novembre 9 29, décembre 9 17, janvier 9 47, février 9 49, mars 9 58, avril 9 67, mai 9 76, juin 9 84.

## BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 12 AOUT 1886.

**EXPÉDIÉS EN DOUANE.**

Steamship Professor Morse, Pendleton, Truxillo

**ARRIVÉS.**

**BATEAUX A VAPEUR.**

Clinton, Melançon, Bayou Sara
Whisper, Koons, Donaldsonville
E W Fuller, Dumestre, Donaldsonville
Neptune, Bassett, Bas du fleuve
R S Hayes, Toal, St Louis, avec 6 barges

### Arrivages de produits.

BAYOU SARA — par steamer Clinton — 5 balles coton, 36 sacs riz brut, 21 barils sucre.

DONALDSONVILLE—par steamer Whisper—1 sac coton, en graine, 201 sacs riz brut.

DONALDSONVILLE—par steamer E W Fuller—divers à ordre.

BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—291 barils riz.

ST-LOUIS—par steamer R. S. Hayes et barges—50,823 boisseaux avoine en grenier, 40,000 de maïs en grenier, 40,610 do blé en grenier, 6 93 sacs farine, 6502 barils farine, 7870 sacs avoine et fret assorti.

COVINGTON—par goelette F M Pippe—5 balles coton.

**Par les chemins de fer.**

LOUISVILLE N. O. AND TEXAS R. R.—17 balles coton, 1650 sacs tourteaux et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—62 balles coton et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE R. R.—70 boucauts tabac et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—319 barils farine et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC R. R. COMPANY—1 balle coton, 200 sacs riz brut, 269 barils vin et fret assorti.

N. ORLEANS AND NORTHEASTERN R R—divers à ordre.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 28me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Helena A. Dauer vs John H. Weydig—No 17 892—Division C.

Sur motion de Branch K. Miller, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur,

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut ici enregistré le 3 juin 1886, soit confirmé, et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Helena A. Dauer, et contre le défendeur John H. Weydig, son époux, décrétant une séparation de propriété entre ladite plaignante et défendeur, son époux, et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante, Helena A. Dauer obtienne un jugement et qu'elle se fasse rendre par John H. Weydig la somme entière de six cents dollars avec intérêt légal à partir du 15 octobre 1883 jusqu'à parfait paiement, en même temps que les frais du procès avec le lien le privilège et le droit d'hypothèque s'y rattachant par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.

Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886.
F. A. MONROE.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 21me jour de juillet en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt six.
M. A. McDONNELL,
Sous-Greffier.
27 juillet—27 août 15 sept 13